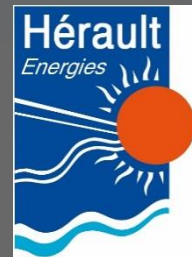


GROUPEMENT D'ACHATS d'énergies 2020-2022



COORDONNE PAR LE SYNDICAT HERAULT ENERGIES

Flash info :

Contexte et présentation

En France, la nouvelle législation portant sur les marchés de l'énergie a conduit à l'ouverture à la concurrence des sites de consommation depuis le 1^{er} janvier 2015 pour le gaz naturel et le 1^{er} janvier 2016 pour l'électricité. Cela se traduit par la fin des Tarifs Réglementés de Vente (TRV) et la nécessité de respecter les règles de la commande publique pour conclure et exécuter des contrats de fourniture.

L'exercice de cette mission demande une bonne connaissance du secteur de l'énergie et, pour les collectivités, le respect des règles de la commande publique.

Afin d'apporter une réponse à ce besoin, pour alléger cette charge administrative supplémentaire et permettre aux collectivités d'accéder aux meilleures conditions tarifaires, Hérault Energies a mis en place un premier groupement d'achat d'énergie dès 2015 pour l'électricité, le gaz naturel et autres énergies.

Fort de cette première réussite, **le groupement s'étend sur un nouveau périmètre.**

En effet, Hérault Energies en collaboration avec le Syndicat d'Energies du Gard (SMEG30), unissent leurs expériences et leur technicité pour mettre en oeuvre un **Groupe de Commandes élargi, pour l'achat d'énergies, de fournitures et de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique.**

Par la mutualisation de leurs moyens, les 2 Syndicats Départementaux d'Energies garantissent aux collectivités, aux établissements publics mais aussi aux personnes morales de droit privé, sécurité juridique, expertise et neutralité dans les opérations de mise en concurrence pour l'obtention de prix plus compétitifs.



Chaque Syndicat Départemental d'Energies restera l'interlocuteur direct des membres relevant de son territoire.

||| Qui peut adhérer ?

- 1 L'ensemble des personnes morales de **droit public** (Etat, Collectivités territoriales et leurs groupements, Etablissements publics, Groupements d'Intérêt Public, CCAS...)
- 2 L'ensemble des personnes de **droit privé** (SEM, associations, maisons de retraite, ...)

||| Pourquoi recourir à des experts pour gérer vos marchés d'énergies ?

Les achats d'énergies sont très spécifiques et techniques car le marché de l'énergie est particulièrement volatile : il est européen, réagit autant aux conditions climatiques qu'aux effets d'annonce....

Les 2 syndicats mettent au service des acheteurs leur expertise pour massifier les quantités achetées, obtenir les meilleures offres aussi bien en matière de prix que de qualité de service. **Réduisez vos coûts et simplifiez vos démarches !**

LES NOUVEAUTÉS DU MARCHÉ 2020-2022

Plus d'énergies

Dans le cadre de ce marché, vous aurez la possibilité de participer à un marché de Fourniture d'électricité pour les installations d'**éclairage public** et fourniture d'électricité pour les **bâtiments**. Vous pourrez également faire des achats groupés de **bois énergie**.

Un suivi plus approfondi

Pour les acheteurs Héraultais, Hérault Energies prendra la responsabilité de la bonne exécution du marché et assurera un contrôle plus élargi des fournisseurs. Le membre devra seulement contrôler le volume consommé.

Depuis de nombreuses années, le syndicat apporte une réponse aux contraintes induites par l'ouverture du marché de l'énergie par la création et le pilotage de groupements de commande pour l'achat d'énergie et met son expertise à disposition des collectivités et établissements publics de l'Hérault.

La disparition progressive des tarifs réglementés de vente de gaz et d'électricité annoncée dans le cadre de la loi énergie-climat, promulguée le 10 novembre 2019, engendre dès le 31 décembre 2020 de nombreux changements.

Nous avons anticipé cette disparition et nous faisons le nécessaire pour que cette transition n'ai pas d'impact sur vos futures facturations.

Il ne vous est déjà plus possible de souscrire un nouveau contrat au tarif réglementé sur les C5 EP et Bâtiment (anciennement tarif bleu) ou de modifier un contrat en cours depuis le 1^{er} Janvier 2020. Il vous faudra faire une demande d'Ordre de Service pour pouvoir réaliser ces actions.

A partir du 1^{er} janvier 2021 HE a déjà mis en consultation et choisi un titulaire pour les C5 bâtiments. Grace à votre adhésion à notre groupement, vous basculerez automatiquement le 1^{er} janvier 2021 en offre de marché au travers du lot 3 de notre groupement, et au meilleur prix. Vous n'aurez donc rien à faire.

Des questions ? Contactez Hérault Energies



>> **Marina Patin, Responsable du service juridique et de la commande publique**

04 67 09 70 31 - m.patin@herault-energies.fr

>> **Laurent Vigneron, Responsable du service concessions, maîtrise de l'énergie, énergies renouvelables**

04 67 09 70 28 - l.vigneron@herault-energies.fr

>> **Sonia Gaillard, Assistante chargée des achats d'énergies**

04 67 09 01 01 – s.gaillard@herault-energies.fr